

INTERCO
NORMANDIE
SUD EURE

***Rapport 2023 annuel
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des
déchets ménagers et
assimilés***

SOMMAIRE

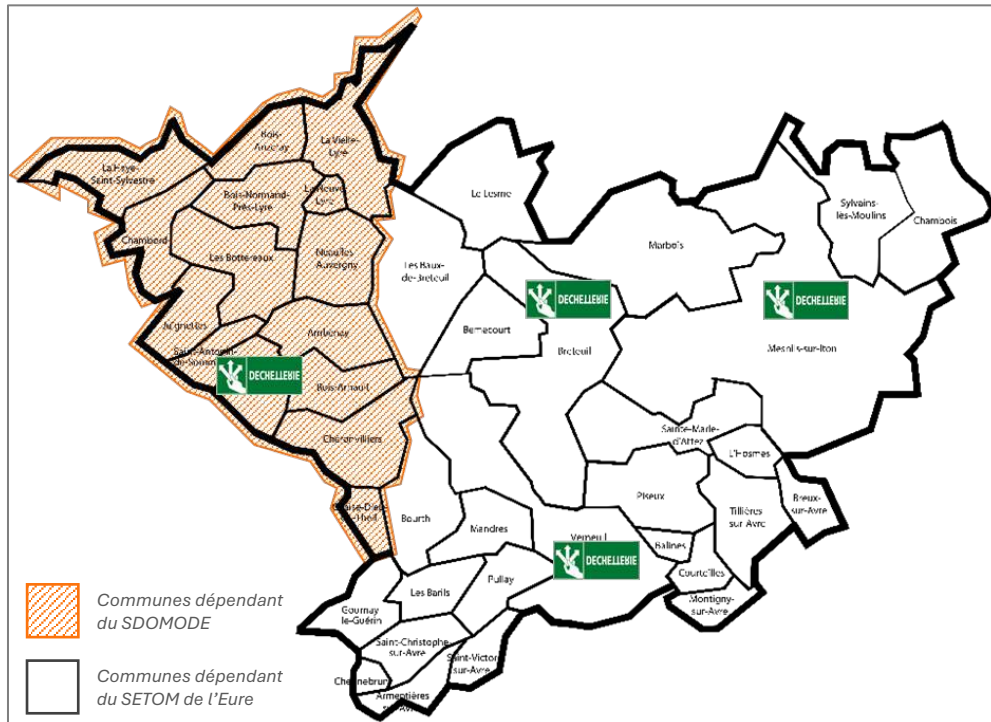
1. TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.1. PERIMETRE ET DEFINITIONS.....	3
1.2. DEFINITIONS.....	3
1.3. ORGANISATION.....	4
1.3.1. <i>La pré-collecte</i>	4
1.3.2. <i>Collecte en porte à porte</i>	5
1.3.3. <i>Collecte en apport volontaire</i>	5
1.3.4. <i>Collecte en déchèteries</i>	5
2. LA COLLECTE.....	6
2.1. COLLECTE DES OMR.....	6
2.2. COLLECTE SELECTIVE.....	6
2.3. CARACTERISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE.....	7
2.4. COLLECTE DU VERRE.....	7
3. LE TRAITEMENT.....	7
4. LES DECHETERIES.....	8
4.1. LES DECHETS DES MENAGES.....	8
4.2. LES DECHETS ASSIMILES.....	8
5. LA PREVENTION DES DECHETS.....	9
5.1. LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL.....	9
5.2. COMPOSTEURS.....	9
6. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	10
6.1. LE FINANCEMENT.....	10
6.2. LES DEPENSES.....	10
6.2.1. <i>La pré-collecte</i>	11
6.2.2. <i>La collecte</i>	11
6.2.3. <i>Le traitement</i>	11
7. LES ACTIONS PHARES ET LES FAITS MARQUANTS 2023.....	12
7.1. LE SERVICE DECHETS : CHIFFRE CLES ET PROJETS.....	12
7.2. APPEL A PROJETS CITEO.....	12
7.3. NOUVEAUTES SUR LA DECHETERIE DE MESNILS-SUR-ÏTON.....	12

1. Territoire desservi

1.1. Périmètre et définitions

L'INSE27 assure le Service d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de 41 communes membres pour 39 009 habitants, dont la liste des communes et des populations correspondantes est présentée en annexe 1. Elle exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sont assurés par deux syndicats, à qui l'INSE27 a délégué la compétence traitement :

- Le SDOMODE, Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure, sur 15 communes pour 7 681 habitants ;
- Le SETOM de l'Eure, Syndicat mixte pour l'Étude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure, 26 communes pour 31 328 habitants.



Syndicats de traitement des déchets et répartition des déchèteries sur le territoire de l'INSE27

1.2. Définitions

➤ OMR : ordures ménagères résiduelles

Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et qui ne font pas l'objet d'une collecte en vue d'une valorisation matière. Ce sont des déchets solides, non recyclables, non toxiques, non dangereux et non inertes. Pour l'essentiel, ces déchets proviennent de la préparation des repas et du nettoyage normal des habitations comme les déchets alimentaires, débris de verre, vaisselle jetable, cendres froides, chiffons, tissus sanitaires, balayures et résidus divers.

➤ EMR – JRM : emballages ménagers recyclables et journaux, revues, magazines

Dans la suite du document, ce flux sera mentionné sous l'abréviation CS, pour collecte sélective.

L'extension des consignes de tri est mise en place sur l'ensemble du territoire depuis 2021.

Il s'agit des déchets d'emballages et papiers graphiques suivants présentés non lavés mais entièrement vidés de leur contenu :

- Les emballages en plastique : bouteilles, tubes, flacons et bidons (opaques ou transparents), bouchons, sacs et sachets, films (alimentaires ou d'emballage), barquettes, pots et boîtes, calages en polystyrène...
- Les emballages en métal : aérosols et bidons, boîtes de conserves et canettes, petits emballages métalliques ou en aluminium (capsules de café, couvercles, bouchons tubes...), barquettes en métal, gourde de compote, papier d'aluminium...
- Les emballages en carton : cartons et cartonnettes de suremballages (pliés ou découpés), briques alimentaires, boîtes à œufs...

- Les papiers graphiques : journaux, magazines, revues, prospectus publicitaires, enveloppes (y compris les enveloppes à fenêtre), lettres et courriers, des livres et cahiers, des papiers d'emballage (dont sacs en papier), tout papier graphique en général.

➤ Les emballages en verre

Il s'agit des contenants en verre vidés de leur contenu : bouteilles, canettes, bocaux, pots, flacons (parfums, crème de soin...).

➤ Les déchets occasionnels

Il s'agit des déchets à déposer principalement en déchèterie, tels que les encombrants, les déchets d'ameublement, les déchets verts, les gravats, le plâtre, les déchets électriques...

➤ Les déchets assimilés ou déchets professionnels

Ce sont les déchets d'activités économiques qui, de par leurs caractéristiques et quantités produites, peuvent être collectés par l'INSE27 dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

1.3. Organisation

1.3.1. La pré-collecte

La pré-collecte désigne les contenants destinés à la collecte, c'est-à-dire les bacs, les sacs et les colonnes d'apport volontaire. La fourniture de bacs est majoritaire sur le territoire de l'INSE27, la collecte en sacs étant limitée à des situations particulières.

➤ Les bacs

L'INSE27 met gratuitement à disposition des usagers des bacs roulants normalisés s'accrochant au lève conteneurs des bennes à ordures ménagères dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous. Des puces équipent les bacs pour transmettre à l'INSE27 des informations notamment sur la qualité du tri, le nombre de levées, la date et l'heure de collecte.

	Couleur cuve	Couleur couvercle	Contenance	Puce	Marquage cuve
Ordures ménagères	Gris	Gris	120L / 240L / 360L / 660L	125 kHz	Face : INSE27 - CCPD/CCPV Dos : Numéro de cuve
Déchets recyclables	Gris	Jaune	120L / 240L / 360L / 660L	125 kHz	Face : INSE27 - CCPD/CCPV - 3CR Dos : Numéro de cuve

Le nombre de bacs en place au 31 décembre 2023 sur l'INSE27 et le nombre de bacs fournis en 2023 sont présentés dans les tableaux suivants :

Nombre total de bacs en place au 31/12/2023

	OMR	CS	Total
120L	16 994	2 645	19 639
240L	952	14 655	15 607
360L	358	381	739
660L	931	781	1 712
Total	19 235	18 462	37 697

Nombre de bacs fournis en 2023

	OMR	CS	Total
120L	269	142	411
240L	97	334	431
360L	41	73	114
660L	102	99	201
Total	509	648	1 157

➤ Les sacs

Pour des situations particulières, étudiées au cas par cas par le Service Déchets, les déchets peuvent être présentés dans des sacs poubelles spécifiques, fournis par l'INSE27, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant :

	Couleur	Rouleaux	Contenance	Marquage
Ordures ménagères	Rouge	20 sacs	30L - 50L	Logo INSE27
Déchets recyclables	Jaune	20 sacs	50L - 100L	Logo INSE27 Consignes de tri



Le nombre de sacs distribués sur l'année 2023 est présenté dans le tableau suivant :

	OMR	CS	Total
30L	22 600	/	22 600
50L	3 460	24 420	27 880
100L	/	380	380
Total	26 060	24 800	50 860

1.3.2. Collecte en porte à porte

La collecte en porte-à-porte est un mode de collecte effectuée à l'aide de camions-bennes passant devant ou à proximité des habitations. Dans certains cas, cette collecte peut être réalisée en points de regroupement.

Les déchets collectés en porte-à-porte et les fréquences de collecte sont présentés dans le tableau suivant :

Déchets	SDOMODE		SETOM	
	OMR	EMR	OMR	EMR-JRM
Fréquence	C1 ⁽¹⁾	C0,5 ⁽²⁾	C1 ⁽¹⁾	C0,5 ⁽²⁾

⁽¹⁾ C1 = collecte une fois par semaine

⁽²⁾ C0,5 = collecte une fois toutes les deux semaines

La fréquence de collecte est différente sur certains secteurs. Du fait de la quantité de déchets produits et/ou de la faible capacité de stockage, la fréquence de collecte est différente sur certains secteurs certains secteurs sont à collecter en C2 :

- Breteuil-sur-Iton : HLM, EHPAD et foyers ;
- Damville : points de regroupement ;
- Rugles : HLM, HLM, EHPAD et maison de retraite, établissements scolaires ;
- Verneuil-sur-Avre : HLM, centre hospitalier, EHPAD et maisons de retraite, établissements scolaires, professionnels du centre-ville.

La collecte en porte-à-porte est réalisée par un unique prestataire SEPUR depuis le 1^{er} janvier 2022, ce qui a permis une harmonisation et une optimisation sur l'ensemble du territoire de l'INSE27.

1.3.3. Collecte en apport volontaire

L'INSE27 met à disposition des usagers un réseau de points d'apport volontaire, comprenant une ou plusieurs colonnes aériennes de grande capacité. Ces colonnes sont destinées à recevoir :

- Les emballages en verre sur l'ensemble du territoire de l'INSE27 ;
- Les fibreux (papiers et emballages en carton) sur les communes dépendant du SDOMODE.

La collecte en apport volontaire est gérée par deux entités :

- Le SDOMODE, qui gère la collecte des fibreux et du verre
- L'INSE27, qui gère la collecte du verre sur les communes dépendant du SETOM. Elles sont réalisées en prestation par MINERIS.

1.3.4. Collecte en déchèteries

Les déchèteries sont des installations aménagées destinées aux déchets qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte en raison de leur nature, leur volume, leur dangerosité, leur quantité ou encore de leur poids. Elles permettent de favoriser le recyclage et la valorisation des matériaux dans le respect de l'environnement et d'éviter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de l'INSE27.

L'INSE27 possède un réseau de quatre déchèteries réparties sur le territoire, accessibles à moins de 25 minutes pour l'habitant : Breteuil, Mesnils-sur-Iton, Rugles et Verneuil d'Avre et d'Iton (voir carte située au paragraphe 1.1).

Les déchèteries sont gérées à deux niveaux, par l'INSE27 et/ou les syndicats de traitement des déchets :

- Les hauts de quais qui regroupent notamment la gestion des infrastructures, du personnel, de la communication, des conditions d'accès, de la facturation des professionnels ;

- Les bas de quais qui concernent la gestion de mise à disposition de contenants et le transfert de ces derniers.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des déchèteries :

	Breteuil	Mesnils-sur-Iton	Verneuil d'Avre et d'Iton	Rugles
Hauts de quais	INSE27	INSE27	INSE27	SDOMODE
Bas de quais	SETOM	SETOM	SETOM	SDOMODE
Ouverture	5 jours / sem	5 jours / sem	5 jours / sem	4,5 jours / sem
Population	31 328 habitants			7 681 habitants
Superficie	2 600 m ²	2 700 m ²	3 300 m ²	4 400 m ²
Gardiens	2 agents	1 agent	2 agents	Entre 1 et 2 agents
Conditions d'accès	Habitants des communes dépendant du SETOM			Habitants des communes dépendant du SDOMODE
Principales filières	Encombrants, cartons bruns, déchets verts, gravats, plâtre, amiante, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE ⁽¹⁾ , DDS ⁽²⁾	Encombrants, cartons bruns, déchets verts, gravats, plâtre, amiante, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE, DDS	Encombrants, cartons bruns, bois, déchets verts, gravats, plâtre, amiante, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE, DDS	Encombrants, cartons bruns, bois, déchets verts, gravats, plâtre, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE, DDS

⁽¹⁾DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

⁽²⁾DDS : Déchets Diffus Spécifiques

2. La collecte

2.1. Collecte des OMR

Les données suivantes regroupent les déchets des ménages et les déchets assimilés.

	Fréquence	Population desservie	Tonnages 2023	Ratio	Moyenne nationale *
SDOMODE	C1 ⁽¹⁾	7 681 hab	1 385 t	180 kg/hab/an	209 kg/hab/an
SETOM	C1 ⁽¹⁾	31 328 hab	6 026 t	192 kg/hab/an	
Total	C1⁽¹⁾	39 009 hab	7 411 t	190 kg/hab/an	

⁽¹⁾ C1 = collecte une fois par semaine

* Source : SINOE pour une communauté de communes mixte à dominante rurale, données 2021

La production d'ordures ménagères sur le territoire de l'INSE27 est plus faible que la moyenne nationale, ce qui suit la tendance des années précédentes. Le ratio a diminué de 2% par rapport à 2022, indiquant une diminution de la production des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire.

2.2. Collecte sélective

Les données suivantes regroupent les déchets des ménages et les déchets assimilés.

		Fréquence	Nombre de points	Population desservie	Tonnages par flux	Tonnages totaux	Ratio	Moyenne nationale *
SDOMODE	EMR - JRM	C0,5 ⁽¹⁾	/	7 681 hab	275 t	384 t	50 kg/hab/an	57 kg/hab/an
	Fibreux	Selon le taux de remplissage	30	7 681 hab	109 t			
SETOM	EMR - JRM	C0,5 ⁽¹⁾	/	31 328 hab	1 863 t	1 863 t	59 kg/hab/an	
Total		/		39 009 hab	/	2 247 t	58 kg/hab/an	

⁽¹⁾ C0,5 = collecte une fois toutes les deux semaines

* Source : ADEME pour une communauté de communes mixte à dominante rurale, données 2021

Le geste du tri est plus important sur le secteur SETOM et est supérieur à la réalisation du tri sélectif est plus faible sur le secteur SDOMODE. Bien que le ratio moyen de l'INSE27 soit légèrement supérieur à la moyenne nationale, l'INSE27 souhaite augmenter le geste du tri en accompagnant les administrés.

2.3. Caractérisation de la collecte sélective

Des caractérisations des déchets recyclables sont réalisées par les syndicats de traitement des déchets, permettant ainsi de caractériser les taux de déchets par matériaux. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Filière	Proportion
Journaux / magazines	19,9 %
Autres papiers	3,8 %
Cartons bruns	6,9 %
Cartonnettes	20,5 %
PET ⁽¹⁾ clair	6,1 %
PE ⁽²⁾ /PP ⁽³⁾	4,9 %
Films PE ⁽²⁾	2,5 %
Flux développement	3,9 %
Acier	3,8 %
Aluminiums	1,0 %
Briques alimentaires	2,4 %
Refus	24,3 %

Le taux de refus indique la part de déchets non conformes présents dans les déchets issus de la collecte sélective (ordures ménagères, verre, vêtements, bois, vaisselle...). Il a varié entre 19,5 % et 30,8% au cours de l'année.

L'INSE27 souhaite faire diminuer ce taux de refus, afin d'obtenir un tri de meilleure qualité et ainsi limiter les pénalités financières pouvant être appliquées par les syndicats de traitement.

2.4. Collecte du verre

Les données suivantes regroupent les déchets des ménages et les déchets assimilés.

	Nombre de points de collecte	Population desservie	Tonnages	Ratio	Moyenne nationale *
SDOMODE	26	7 681 hab	305 t	40 kg/hab/an	42 kg/hab/an
SETOM	86	31 328 hab	1 091 t	35 kg/hab/an	
Total	115	39 009 hab	1 396 t	36 kg/hab/an	

* Source : ADEME pour une communauté de communes mixte à dominante rurale, données 2019

Le tri du verre est plus important sur le secteur SDOMODE et le ratio moyen de l'INSE27 est nettement inférieur au ratio moyen national. Le nombre de points de collecte est sous-dimensionné et le parc de colonnes aériennes est très vieillissant. L'INSE27 a pour projet de densifier et moderniser ce parc .

3. Le traitement

Le traitement des déchets a été délégué au SDOMODE et au SETOM.

Le traitement et la valorisation matière sont différentes selon le syndicat et selon la filière de déchets.

	SDOMODE	SETOM
Ordures ménagères	Centre d'enfouissement à Malleville-sur-le-Bec	Usine d'incinération à Guichainville
Tri sélectif	Centre de tri de Pont-Audemer	Centre de tri de Guichainville
Verre	Valorisation matière par Tourres & Cie	Valorisation matière par Owens Illinois
Encombrants	Centre d'enfouissement à Malleville-sur-le-Bec	Centre d'enfouissement à Mercey Usine d'incinération à Guichainville
Déchets verts	Centre de compostage	Centre de compostage

4. Les déchèteries

4.1. Les déchets des ménages

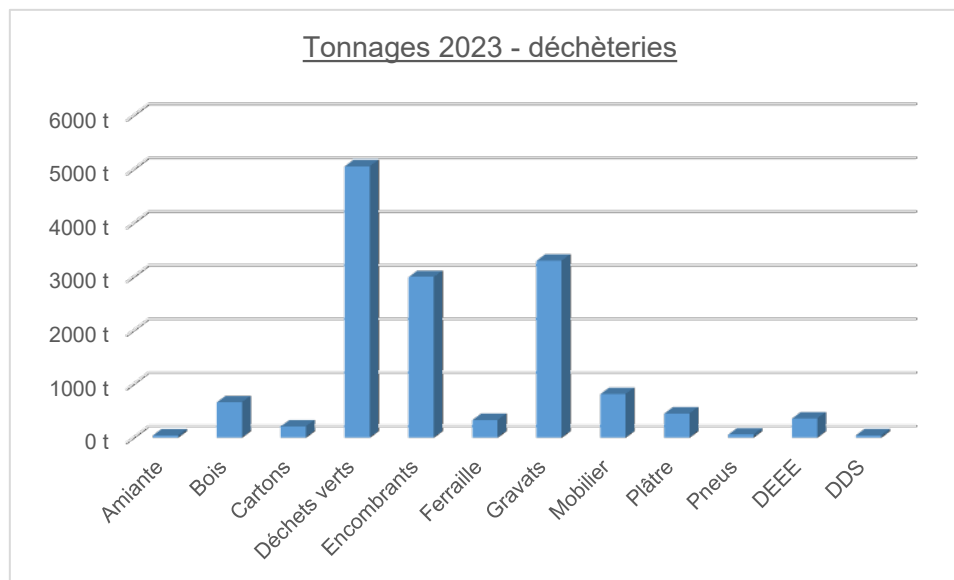
Le tableau suivant présente les tonnages par syndicat et les tonnages totaux par filière.

	SDOMODE	SETOM	Totaux	
			Tonnages	Ratio
Amiante	3 t	35 t	38 t	1 kg/hab/an
Bois	207 t	449 t	656 t	17 kg/hab/an
Cartons	71 t	135 t	206 t	5 kg/hab/an
Déchets verts	1 311 t	3 740 t	5 051 t	129 kg/hab/an
Encombrants	271 t	2 721 t	2 992 t	77 kg/hab/an
Ferraille	74 t	253 t	327 t	8 kg/hab/an
Gravats	648 t	2 648 t	3 296 t	84 kg/hab/an
Mobilier	219 t	591 t	810 t	21 kg/hab/an
Plâtre	79 t	369 t	448 t	11 kg/hab/an
Pneus	NR	54 t	54 t	1 kg/hab/an
DEEE	65 t	289 t	354 t	9 kg/hab/an
DDS	13 t	28 t	41 t	1 kg/hab/an
Total	2 961 t	11 312 t	14 273 t	366 kg/hab/an

Le ratio de déchets des ménages en déchèterie est de 366 kg/an/hab sur le territoire de l'INSE27.

Les filières Déchets verts, Encombrants et Gravats représentent les filières principales des déchèteries.

Le graphique suivant présente les ratios de déchets des ménages collectés sur les déchèteries par syndicats



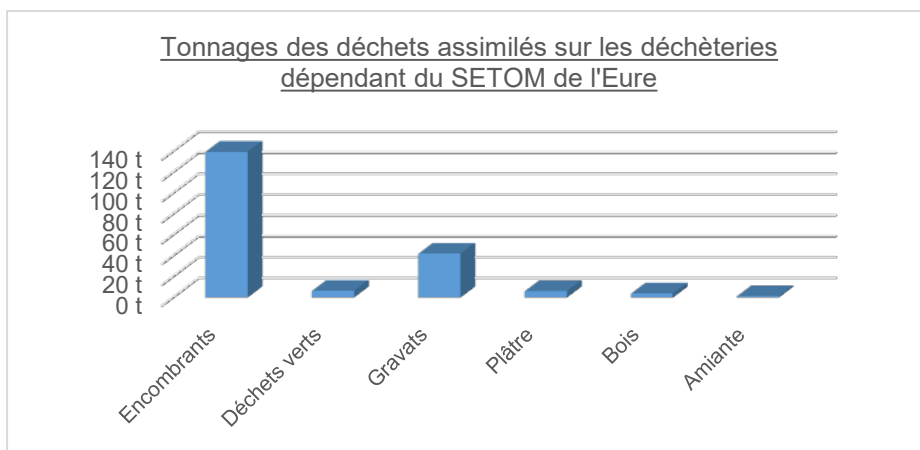
4.2. Les déchets assimilés

Les déchets des professionnels sont acceptés sur toutes les déchèteries.

Ces dépôts sont gérés par l'INSE27 concernant les déchèteries de Breteuil, Mesnils-sur-Iton et Verneuil d'Avre et d'Iton.

Les déchèteries n'étant pas équipés de pont-basculé pour peser les déchets, les agents de déchèteries font une estimation du volume déposé. Une densité, issue de l'ADEME, est ensuite appliquée au volume en fonction de la nature des déchets pour estimer le tonnage déposé.

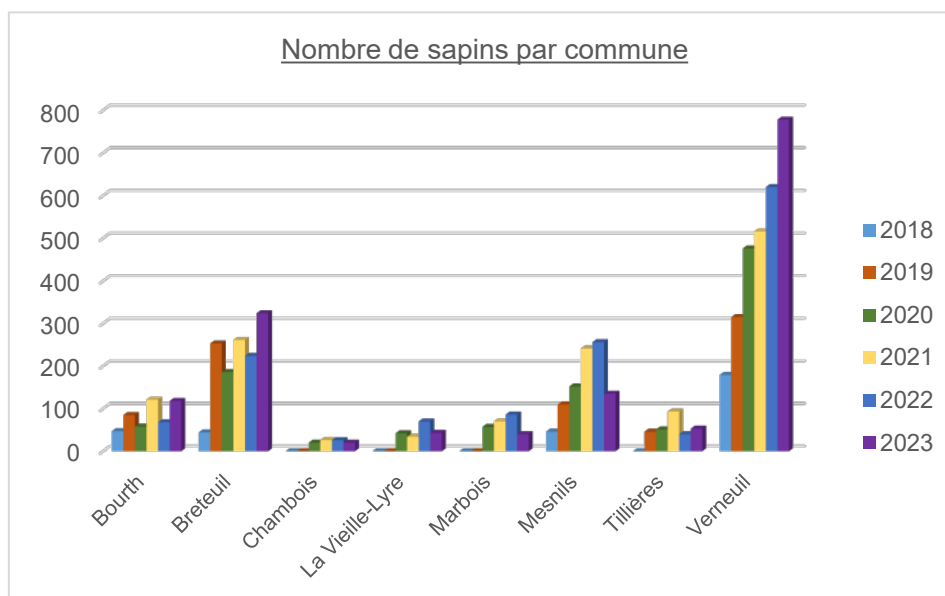
Les dépôts recensés sur ces déchèteries sont présentés dans le tableau suivant



5. La prévention des déchets

5.1. La collecte des sapins de Noël

L'INSE27 propose chaque année depuis fin 2018 une collecte des sapins de Noël en apport volontaire afin d'offrir une seconde vie à ces déchets issus des fêtes de fin d'année. L'opération 2023 s'est réalisée sur huit points de collecte et a permis la collecte de 1511 sapins, destinés à la production de broyat et de chauffage. Pour l'année 2023, cette collecte a permis de produire environ 12,1 tonnes de broyat soit une augmentation de 8% par rapport à 2022.



5.2. Composteurs

Afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères et de déchets verts, l'INSE27 propose des composteurs à prix réduit aux administrés de son territoire afin de pouvoir trier les biodéchets alimentaires.

Les composteurs sont fournis avec un bio-seau et un guide de compostage. Ce dispositif permet ainsi de gérer in situ les biodéchets, et a par conséquent des impacts bénéfiques tant environnementalement que financièrement.

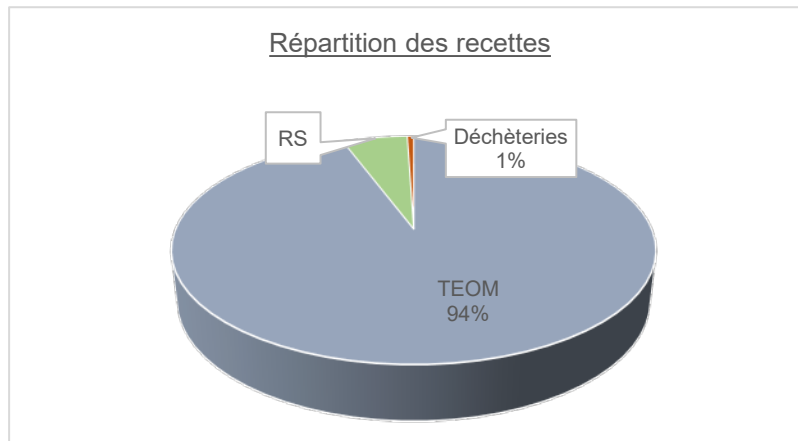
Le nombre de composteurs vendus en 2023 est de 83.

6. Les indicateurs financiers

6.1. Le financement

Le financement du service public de gestion des déchets est réalisé via :

- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), principale recette du service déchets = 5 946 330€
- La Redevance Spéciale, répartie de la manière suivante :
 - o La collecte des établissements professionnels = 326 400€
 - o Les dépôts des professionnels en déchèterie = 32 865€



6.2. Les dépenses

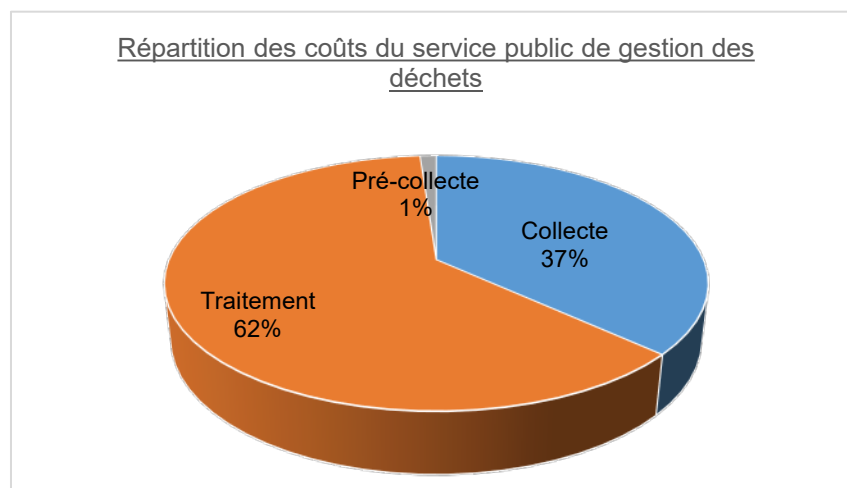
Les dépenses du service déchets en 2023 sont :

- Les coûts de fonctionnement (collecte, traitement, communication, frais de personnel, achats de sacs poubelles et de composteurs...) = 4 781 000€ TTC
- Les coûts d'investissement (achats de bacs, travaux sur les déchèteries, logiciel, colonnes aériennes) = 105 000€ TTC

Les principaux postes de dépenses sont :

- La pré-collecte, c'est-à-dire la fourniture de contenants pour la collecte (bacs, sacs, colonnes aériennes...)
- La collecte, regroupant la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire
- Le traitement des déchets, réalisé par le SETOM et le SDOMODE

Le graphique suivant représente la répartition des coûts selon les postes de dépenses pour 2023, le poste de dépenses le plus important étant le traitement des déchets. Afin de limiter les dépenses, il est donc nécessaire de diminuer la quantité de déchets, ce qui induira une stabilisation voire une diminution des coûts liés au traitement.



6.2.1. La pré-collecte

La pré-collecte désigne les contenants destinés à la collecte, c'est-à-dire les bacs, les sacs et les colonnes aériennes.

Pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, la fourniture de bacs est majoritaire, le collecte en sacs étant limitée à des situations particulières validées par l'INSE27.

Les dépenses 2023 sont présentées dans le tableau suivant.

	OM	Tri sélectif	Verre
Bacs	10 300 €	24 400 €	/
Sacs	2 400 €	1 000 €	/
Colonnes	/	/	15 000 €

6.2.2. La collecte

Le tableau suivant présente les coûts de fonctionnement liés à la collecte, selon les flux.

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en apport volontaire
OMR	824 000 €	/
Tri sélectif	625 000 €	/
Verre	/	55 000 €
Déchèterie	/	215 000 €
Total	1 449 000 €	270 000 €

La collecte en porte-à-porte représente le poste de dépenses le plus important, dont les coûts dépendent de la fréquence de collecte et des tonnages collectés.

6.2.3. Le traitement

Les coûts de traitement sont décomposés en deux parties :

- Un coût fixe qui est fonction du nombre d'habitants recensé par l'INSEE ;
- Un coût variable qui est fonction de la nature et des tonnages des déchets.

Le tableau suivant présente la répartition des coûts de traitement des déchets selon les syndicats, la nature des déchets.

	Coût variable				Coût fixe
	OM	Tri	Verre	Déchèterie	
SDOMODE	166 000 €	12 500 €	/	136 000 €	96 000 €
SETOM	722 000 €	133 000 €	17 500 €	990 000 €	692 000 €
Total	888 000 €	145 500 €	17 500 €	1 126 000 €	788 000 €

Les coûts relatifs au tri sont décomposés de la manière suivante :

- Coût de traitement = 81 000 €
- Coût des refus de tri = 64 500 €

Les coûts des refus de tri représentent près de 44% des coûts liés au tri sélectif. Il est donc important de mener une campagne de communication auprès des administrés afin d'améliorer la qualité du tri.

Les coûts de traitements les plus importants sont ceux liés aux ordures ménagères et aux déchets de déchèterie. Ces données montrent l'importance de trier les déchets afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères mais également de privilégier le réemploi, la réparation ou le compostage afin de limiter les déchets de déchèteries.

7. Les actions phares et les faits marquants 2023

7.1. Le service déchets : chiffre clés et projets

➤ La composition du service déchets

Le service déchets est composé de 7,5 ETP, détaillé comme suit :

- 1 responsable de service ;
- 1 agent dédié au suivi des déchèteries et à la livraison des bacs ;
- 5 agents de déchèteries répartis comme suit :
 - Déchèterie de Breteuil : 2 agents ;
 - Déchèterie de Mesnils-sur-Iton : 1 agent ;
 - Déchèterie de Verneuil d'Avre et d'Iton : 2 agents ;
- ½ agent administratif.

➤ Un nouveau marché de colonnes aériennes pour le verre

L'INSE27 a pour objectif de moderniser et densifier le parc de colonnes aériennes pour la collecte du verre afin de faciliter et d'encourager le geste du tri des emballages en verre. C'est dans ce cadre qu'un marché public a été lancé fin 2023, pour ainsi permettre le remplacement des colonnes à partir de 2024, dont une partie bénéficiera des subventions CITEO.

➤ Un logiciel de gestion du parc des bacs

Le service des déchets a reçu de nombreuses demandes de la part des usagers tout au long de l'année 2023 (demandes d'informations, gestions des non-collectes...). En totalité, plus de 6 500 demandes ont été reçues et traitées au cours de cette période. Une part significative de ces demandes concerne des opérations sur le parc de bacs comprenant des livraisons, reprises, réparations.... Afin d'améliorer l'organisation du service déchets, en particulier pour la gestion du parc de bacs (sur lequel plus de 1840 opérations ont été réalisées sur l'année), le suivi des réclamations et de l'analyses statistique, un marché public a été lancé fin 2023 pour acquérir un logiciel métier.

➤ Le tri des biodéchets à l'étude

Dans le cadre de la loi AGECE sur l'obligation du tri à la source des biodéchets, une étude portée par le SETOM de l'Eure a débuté en juillet, visant à déterminer les dispositifs de collecte à mettre en place sur le territoire de l'INSE27. Cette étude est menée en collaboration avec le service déchets, et les résultats sont attendus pour juin 2024 avec un déploiement des dispositifs début 2025.

7.2. Appel à projets CITEO

L'INSE27 a répondu à l'appel à projets national CITEO sur l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques, constitués de cinq leviers. Elle a porté sa candidature sur trois leviers, pour lesquels elle a été lauréate.

L'INSE27 va ainsi bénéficier de subventions à hauteur de 142 000€ pour la réalisation d'actions en lien avec les trois leviers suivants :

- Amélioration de la desserte (densification de la collecte)
- Baisse du taux de refus en entrée de centre du tri
- Actions de communication

7.3. Nouveautés sur la déchèterie de Mesnils-sur-Iton

Après une période d'inactivité de plusieurs années, la filière des déchets des ménages spécifiques (DMS) a été rétablie grâce à l'installation d'une armoire spécifique fin 2022. Les usagers ont ainsi la possibilité de déposer à nouveau leurs déchets dangereux tels que les pots de peinture ou de colle, acides, radiographies, produits phytosanitaires...

Un local neuf a été installé afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents de la déchèterie, moderniser les installations et mettre aux normes l'infrastructure.

ANNEXE 1 : Tableau des populations par communes

Département	Syndicat	Commune	Commune Déléguée	Population totale INSEE 2020
27	SDOMODE	Ambenay		576 hab
27	SDOMODE	Bois-Anzeray		173 hab
27	SDOMODE	Bois-Arnault		704 hab
27	SDOMODE	Bois-Normand Près Lyre		356 hab
27	SDOMODE	Chaise-Dieu-Du-Theil		204 hab
27	SDOMODE	Chambord		181 hab
27	SDOMODE	Chéronvilliers		484 hab
27	SDOMODE	Juignettes		225 hab
27	SDOMODE	La Haye-Saint-Sylvestre		289 hab
27	SDOMODE	La Neuve-Lyre		585 hab
27	SDOMODE	La Vieille-Lyre	Champignolles La Vieille-Lyre	682 hab
27	SDOMODE	Les Bottereaux		355 hab
27	SDOMODE	Neaufles-Auvergny		428 hab
27	SDOMODE	Rugles		2 231 hab
27	SDOMODE	Saint-Antonin-de-Sommaire		208 hab
Sous-total SDOMODE				7 681 hab
27	SETOM	Armentières-sur-Avre		168 hab
27	SETOM	Bâlines		562 hab
27	SETOM	Bémécourt		590 hab
27	SETOM	Bourth		1 219 hab
27	SETOM	Breteil	Breteil-sur-Iton Cintray La Guéroulde	4 445 hab
27	SETOM	Breux-sur-Avre		346 hab
27	SETOM	Chambois	Avrilly Corneuil Thomer-la-Sôgne	1 429 hab
27	SETOM	Chennebrun		107 hab
27	SETOM	Courteilles		164 hab
27	SETOM	Gournay-le-Guérin		129 hab
27	SETOM	Le Lesme	Guernanville Sainte-Marguerite-de-l'Autel	693 hab
27	SETOM	Les Barils		282 hab
27	SETOM	Les Baux-de-Breteil		698 hab
27	SETOM	L'Hosmes		68 hab
27	SETOM	Mandres		379 hab
27	SETOM	Marbois	Chanteloup Le Chesne Les Essarts Saint-Denis-du-Béhélan	1 341 hab

Département	Syndicat	Commune	Commune Déléguée	INSEE 2020
27	SETOM	Mesnils-sur-Iton	Buis-sur-Damville	6 365 hab
			Condé-sur-Iton	
			Damville	
			Gouville	
			Grandvilliers	
			Le Roncenay-Authenay	
			Le Sacq	
			Manthelon	
28	SETOM	Montigny-sur-Avre		258 hab
27	SETOM	Piseux		706 hab
27	SETOM	Pullay		455 hab
27	SETOM	Saint-Christophe-sur-Avre		142 hab
27	SETOM	Sainte-Marie-d'Attez	Dame-Marie	603 hab
			Saint-Nicolas-d'Attez	
			Saint-Ouen-d'Attez	
27	SETOM	Saint-Victor-sur-Avre		56 hab
27	SETOM	Sylvains-lès-Moulins	Sylvains-lès-Moulins	1 331 hab
			Villalet	
27	SETOM	Tillières-sur-Avre		1 075 hab
27	SETOM	Verneuil d'Avre et d'Iton	Francheville	7 717 hab
			Verneuil d'Avre et d'Iton	
Sous-total SETOM				31 328 hab
TOTAL				39 009 hab